

**APPUI EXTERNE RELATIF À L'APPEL D'OFFRES A/O 2013-01
POUR LES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

RAPPORT DU REPRÉSENTANT OFFICIEL



Raymond Chabot
Grant Thornton

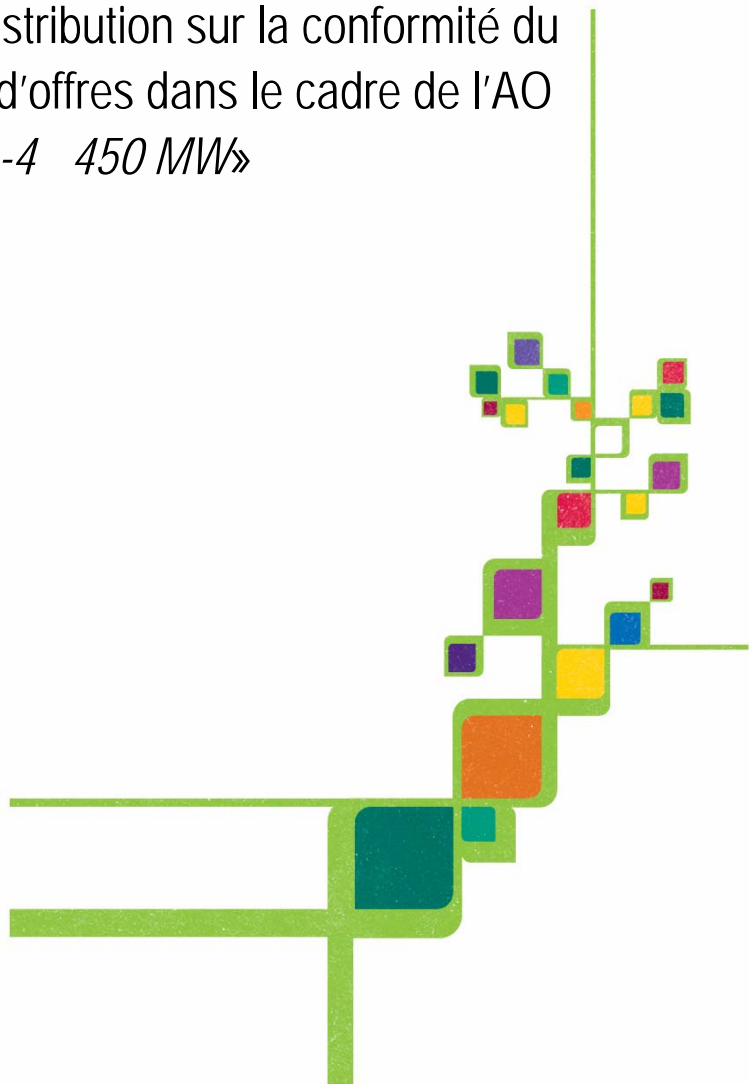
L'instinct de la croissance^{MC}

Hydro-Québec Distribution

Rapport consolidé du représentant officiel
d'Hydro-Québec Distribution sur la conformité du
processus d'appel d'offres dans le cadre de l'AO
« 2013-01 – Éolien-4 450 MW »

FINAL

13 février 2015





Raymond Chabot Grant Thornton

Le 13 février 2015

Monsieur Pierre Chabot
Chef intérimaire
gestion et optimisation des approvisionnements
Direction Approvisionnement en électricité
Hydro-Québec Distribution
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
Société en nom collectif
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

**Objet : Rapport consolidé de conformité du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec
Distribution – Appel d'offres A/O 2013-01 – ÉOLIEN-4 450MW**

Monsieur Chabot,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport consolidé portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre de l'AO 2013-01 Éolien 4 – 450MW.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration de toutes les personnes rencontrées au cours de la réalisation du mandat.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous demeurons à votre disposition pour toute assistance supplémentaire ou pour vous accompagner dans la poursuite de vos objectifs.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. Nicolas Plante au 514-954-4633.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Société en nom collectif
Conseillers en administration

Nicolas Plante, associé
Anne-Christine Bellefeuille, directrice

Table des matières

CONTEXTE.....	1
1. ÉTAPE 1 : DIFFUSION DE L'APPEL D'OFFRES	2
1.1 Lancement de l'appel d'offres	2
1.2 La tenue de conférences préparatoires.....	4
1.3 L'inscription à l'appel d'offres	4
1.4 Les demandes d'avis préalable de télécommunications et de maturité technologique.....	5
1.5 Les demandes d'études exploratoires.....	6
1.6 La période de Questions et Réponses	6
1.7 Les conférences téléphoniques.....	6
2. ÉTAPE 2 : RECEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS	8
2.1 Réception des soumissions.....	8
2.2 Ouverture des soumissions.....	8
3. ÉTAPE 3 : LA SELECTION DES SOUMISSIONS	10
3.1 Processus de sélection	10
3.2 Rencontres / demandes de renseignement aux soumissionnaires	11
3.3 Liste des soumissions retenues	11
4. ÉTAPE 4 : PREPARATION DES CONTRATS	13
5. ÉTAPE 5 : SIGNATURE DES CONTRATS.....	14

CONTEXTE

Hydro-Québec Distribution (HQD) a retenu les services de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour l'accompagner dans le processus d'appel d'offres et pour agir comme son représentant officiel afin d'assurer la transparence dans les communications et l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité. Pour ce faire, RCGT a assumé le rôle d'intermédiaire dans les communications entre Hydro-Québec Distribution (HQD) et les soumissionnaires, et s'est assuré que la procédure d'appel d'offres et d'octroi a été suivie conformément aux prescriptions de la Loi sur la Régie de l'énergie:

Dans ce contexte, les principaux éléments de notre mandat étaient les suivants :

- Transmettre des avis et commentaires à Hydro-Québec Distribution quant au contenu de divers documents émis par Hydro-Québec Distribution ;
- Jouer un rôle d'intermédiaire dans les communications écrites et téléphoniques entre Hydro-Québec Distribution et les soumissionnaires et lors de la tenue des conférences préparatoires ;
- Assister aux rencontres et aux conférences téléphoniques entre Hydro-Québec Distribution et les soumissionnaires ;
- Valider l'application de la procédure.

Le présent rapport traite des activités de la procédure, qui compte cinq étapes, et qui se sont déroulées du 18 décembre 2013 au 13 février 2015 :

Étape 1 : La diffusion de l'appel d'offres (1^{er} décembre 2013 au 4 novembre 2014)

Étape 2 : La réception et l'ouverture des soumissions (5 novembre au 6 novembre 2014)

Étape 3 : La sélection des soumissions (7 novembre au 17 décembre 2014)

Étape 4 : La préparation des contrats (18 décembre 2014 au 13 février 2015)

Étape 5 : L'octroi et signature des contrats (limite du 13 février 2015)

Il est à noter qu'Hydro-Québec Distribution et RCGT ont élaboré un guide de fonctionnement interne détaillé respectant l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Ce guide a permis d'assurer des communications rapides et efficaces entre Hydro-Québec Distribution, les soumissionnaires et RCGT.

Nos observations quant à l'application de la procédure d'appel d'offres sont indiquées dans les sections suivantes.

1. ÉTAPE 1 : Diffusion de l'appel d'offres

1.1 Lancement de l'appel d'offres

1.1.1 *Le document d'appel d'offres*

Le document d'appel d'offres contenait l'ensemble des informations requises par un soumissionnaire afin que celui-ci soit en mesure de présenter une soumission. On retrouvait principalement : l'objectif de l'appel d'offres, le contexte, l'échéance, la présentation du représentant officiel (RO), le produit recherché et les exigences, les exigences minimales et le processus de sélection des soumissions, les instructions aux soumissionnaires et les autres documents pertinents (formulaire d'inscription, formulaire de soumission, etc.).

Observation : RCGT est d'avis que le document d'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.2 *Gestion de la distribution du document d'appel d'offres*

Le document d'appel d'offres et ses annexes étaient disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution en français et en anglais. RCGT a effectué des tests d'accessibilité aux documents en français et en anglais sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution et aucun problème d'accès n'a été observé. Nous avons constaté que le site Internet était très convivial et facile d'accès. Il est à noter que les soumissionnaires potentiels n'ont mentionné aucune situation problématique.

Observation : RCGT est d'avis que la gestion de la distribution du document d'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.3 *La date de lancement de l'appel d'offres*

La date de lancement de l'appel d'offres, soit le 18 décembre 2013, a été déterminée par Hydro-Québec Distribution.

1.1.4 *Diffusion de l'appel d'offres*

Hydro-Québec Distribution a procédé à la diffusion de l'avis de lancement de l'appel d'offres de façon à assurer une couverture aussi large que possible aux soumissionnaires potentiels. Dans cette perspective, un plan de communication a été mis en place. Les moyens de communication suivants ont été utilisés : avis dans les grands quotidiens du Québec, publication d'un communiqué de presse, envoi courriel par HQD à des entreprises et personnes ciblées, et un avis de lancement sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution.

Observation : RCGT est d'avis que la diffusion du document d'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.5 Disponibilité des documents et formulaires

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, RCGT a effectué des tests de l'ensemble des formulaires relatifs à l'appel d'offres disponibles sur le site d'HQD soit l'inscription aux conférences préparatoires et la formule de soumission de questions, et ce, tant en français qu'en anglais.

Le jour du lancement de l'appel d'offres, RCGT a également vérifié la disponibilité du document d'appel d'offres et autres documents pertinents sur le site d'HQD.

Il est à noter que le 9 septembre 2014, un soumissionnaire inscrit a souligné une erreur dans le fichier Excel « Déclaration de contenu régional et québécois ». Le 10 septembre 2014, un avis, par courriel, a été envoyé à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres pour signaler les modifications apportées au fichier Excel relatif au contenu québécois, sous l'onglet « Coût du parc ». Le fichier modifié a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution. Cette situation n'a pas entraîné l'émission d'un addenda.

Observation : RCGT est d'avis que la disponibilité du document d'appel d'offres et des formulaires est conforme à la procédure à cet égard.

1.1.6 Les addenda

Au total trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

Le premier addenda a été émis le 7 juillet 2014 et contenait 20 ajustements au document d'appel d'offres et à ses annexes. Un avis d'émission a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. De plus, un avis par courriel a été envoyé le 7 juillet 2014 à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres.

Le deuxième addenda a été émis le 21 août 2014 et contenait 1 ajustement au document d'appel d'offres. Il s'agissait du report de date de dépôt des soumissions, soit du 3 septembre 2014 à une date à déterminer, puisque la Régie de l'énergie n'avait pas rendu sa décision face à la grille de pondération des critères non monétaires d'évaluation des soumissions utilisée à l'étape #2 (classement des soumissions). Un avis d'émission a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. De plus, un avis par courriel a été envoyé le 21 août 2014 à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres.

Le troisième addenda a été émis le 22 octobre 2014 et contenait 15 ajustements au document d'appel d'offres et à ses annexes. Un avis d'émission a été diffusé sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. De plus, un avis par courriel a été envoyé le 22 octobre 2014 à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres.

Observation : RCGT est d'avis que la diffusion ainsi que les documents relatifs aux addenda sont conformes à la procédure à cet égard.

1.2 La tenue de conférences préparatoires

Deux (2) conférences préparatoires ont été tenues à Montréal : le 11 février 2014 à 9 h en français et le 11 février 2014 à 14 h en anglais. Une conférence préparatoire a également été tenue à Québec le 13 février à 9 h en français.

Les personnes intéressées à participer à la conférence étaient invitées à s'inscrire via le site Internet d'Hydro-Québec Distribution. Il est à noter que la participation à la conférence préparatoire n'était pas obligatoire pour présenter une soumission.

Pour la conférence préparatoire en français à Montréal, 101 personnes de 48 entreprises différentes se sont inscrites; la participation réelle a été de 69 personnes de 44 entreprises différentes. Pour la conférence préparatoire en anglais à Montréal, 97 personnes de 47 entreprises se sont inscrites; la participation réelle a été de 59 personnes de 38 entreprises différentes. Pour la conférence préparatoire en français à Québec, 52 personnes de 26 entreprises différentes se sont inscrites ; la participation réelle a été de 32 personnes de 24 entreprises différentes. Il est à noter que certains individus se sont inscrits et ont participé à plusieurs conférences préparatoires.

La conférence préparatoire se divisait en deux (2) parties : la première était une présentation des principales caractéristiques de l'appel d'offres et la seconde était une période de questions

La présentation a été disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution dès le 24 février 2014. Le compte rendu de la conférence a été disponible sur le site Internet le 27 février 2014. Le compte rendu faisait aussi état des compléments de réponses à des questions posées lors de la conférence préparatoire qui avait été traitée en différé. Tous les documents étaient disponibles en français et en anglais sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution et aucun problème d'accès n'a été constaté.

Les participants aux conférences pouvaient obtenir sur place une copie papier du document d'appel d'offres en acquittant le paiement prévu pour l'obtention du document. Aucun participant ne s'est procuré le document d'appel d'offres papier lors des conférences.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de la tenue des conférences préparatoires est conforme à la procédure à cet égard.

1.3 L'inscription à l'appel d'offres

Les personnes intéressées à soumissionner au présent appel d'offres étaient invitées à s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution. Ils devaient faire parvenir le formulaire, dûment rempli, au représentant officiel au plus tard le 18 avril 2014 à 16 h. Les entreprises intéressées à soumissionner devaient accompagner leur formulaire d'inscription d'un chèque certifié pour acquitter les frais d'inscription de 1 000\$. Ceci n'était pas requis dans le cas d'inscriptions à titre de manufacturier d'éoliennes. Il est à noter que l'inscription à l'A/O était requise afin de poser des questions dans le cadre de cet appel offres.

Au moment de la clôture de la période d'inscriptions, 37 inscriptions conformes ont été reçues soit 28 à titre de soumissionnaire et neuf (9) à titre de manufacturier d'éoliennes. Deux (2) inscriptions ont été reçues en retard, soit le 21 avril 2014, et ont conséquemment été rejetées.

Les 37 entreprises inscrites ont reçu de la part du représentant officiel une lettre attestant leur inscription et contenant un code d'utilisateur à inclure lors de toute communication dans le cadre de cet appel d'offres. Une lettre par courrier recommandé a également été envoyée aux entreprises dont l'inscription a été rejetée afin de les aviser qu'ils n'étaient pas éligibles à soumettre une proposition dans le cadre de cet appel d'offres.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape d'inscription à l'appel d'offres est conforme à la procédure à cet égard.

1.4 Les demandes d'avis préalable de télécommunications et de maturité technologique

1.4.1 Demandes d'avis préalable sur les installations de télécommunications

Les entreprises intéressées à soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres avaient la possibilité d'effectuer une demande d'avis préalable sur les installations de télécommunications.

À la date limite du 28 février 2014, 16 demandes concernant 19 projets de cinq (5) entreprises ont été reçues. Il est à noter qu'une demande concernant trois (3) projets n'a pas été étudiée par Hydro-Québec, le soumissionnaire ne faisant pas partie des entreprises inscrites à l'appel d'offres.

HQD a fait parvenir des avis en réponse aux demandes par le biais du représentant officiel.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de demandes d'avis préalable sur les installations de télécommunications est conforme à la procédure à cet égard.

1.4.2 Demandes d'avis préalable de maturité technologique

Les manufacturiers d'éoliennes inscrits à l'appel d'offres avaient la possibilité d'effectuer un dépôt des données, paramètres et modèles requis pour les études de comportement dynamique du réseau.

À la date limite du 28 février 2014, 8 modèles ont été soumis pour des demandes d'avis provenant de 6 manufacturiers.

HQD a fait parvenir des avis en réponse aux demandes par le biais du représentant officiel.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de demandes d'avis préalable de maturité technologique est conforme à la procédure à cet égard.

1.4.3 Le dépôt de modèles PSS/E

Les manufacturiers d'éoliennes inscrits à l'appel d'offres avaient la possibilité d'effectuer un dépôt des données, paramètres et modèles requis pour les études de comportement dynamique du réseau.

À la date limite du 28 février 2014, 12 modèles ont été soumis pour des demandes d'avis provenant de 9 manufacturiers.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de dépôt de modèles PSS/E est conforme à la procédure à cet égard.

1.5 Les demandes d'études exploratoires

Les entreprises intéressées à soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres avaient la possibilité d'effectuer une demande d'étude exploratoire de raccordement à Hydro-Québec Trans-Énergie (HQT). Néanmoins cette étape était facultative dans la préparation d'une soumission.

À la date limite du 28 février 2014, 42 demandes d'études exploratoires avaient été reçues par le représentant officiel provenant de 11 entreprises. Celles-ci ont été transmises à HQD et à HQT pour évaluation. Les rapports des études exploratoires ont été acheminés directement aux demandeurs par HQT avec le représentant officiel en copie.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de demandes d'études exploratoires est conforme à la procédure à cet égard.

1.6 La période de Questions et Réponses

La période de questions s'étalait de la date de lancement de l'appel d'offres le 18 décembre 2013 et jusqu'au 18 août 2014.

Cent un (101) formulaires de questions, totalisant 138 questions, ont été reçus par RCGT et transmis à HQD. Subséquentement, HQD a publié 127 réponses sur leur site internet, une réponse pouvant couvrir plus d'une question. Il est à noter que 3 formulaires de question ont été retirés soit par ce qu'ils avaient déjà été répondues ou par ce qu'ils ne contenaient pas de question. Chaque réponse fut envoyée au demandeur par le représentant officiel au moment de la publication sur le site Internet d'Hydro-Québec.

Observation : RCGT est d'avis que l'étape de questions et réponses est conforme à la procédure à cet égard.

1.7 Les conférences téléphoniques

Au moment de la clôture de l'étape 1, cinq (5) conférences téléphoniques ont eu lieu entre HQD et des soumissionnaires potentiels, en présence du représentant officiel. Trois (3) conférences avaient pour but de clarifier des réponses émises par HQD concernant des questions qui ont été posées et deux (2) concernant les demandes d'avis préalable de maturité technologique.

Deux (2) conférences téléphoniques ont également eu lieu entre HQD et le représentant officiel. Une a porté sur la réception tardive de deux inscriptions à l'appel d'offres. Pour la deuxième conférence téléphonique, HQT a également participé, car celle-ci portait sur deux rapports d'études exploratoires qui ont été acheminées par HQT à l'entreprise dont l'inscription à l'appel d'offres a été rejetée.

RCGT a rédigé sept (7) comptes rendus de conférence téléphonique au total, qui ont été acheminés à HQD.

Observation : RCGT est d'avis que les conférences téléphoniques qui ont été tenues à ce jour sont conformes à la procédure à cet égard.

Conclusion

En conclusion, pour l'Étape 1 de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité, nous sommes d'avis que le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution pour l'étape de la diffusion de l'appel d'offres sont adéquats et équitables. Le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution sont conformes et respectent les principes de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité conformément aux prescriptions de la *Loi sur la régie de l'énergie*.

2. ÉTAPE 2 : Réception et ouverture des soumissions

2.1 Réception des soumissions

Un avis de rappel a été envoyé le 5 novembre 2014 à 10h20, par courriel, à tous les soumissionnaires potentiels inscrits à l'appel d'offres, leur indiquant les coordonnées et l'heure limite pour déposer une soumission, soit le 5 novembre 2014 à 16h00.

Toutes les soumissions ont été reçues à l'endroit et avant l'heure limite indiquée par Hydro-Québec Distribution dans le document d'appel d'offres. Pour chaque soumission reçue et horodatée, RCGT a remis un reçu de livraison indiquant le nom du soumissionnaire, le nombre de colis reçus, la date et l'heure de réception. Un inventaire des soumissions reçues a été dressé et les soumissions scellées ont été transportées dans une salle à accès restreint afin d'être entreposées jusqu'à leur ouverture, le 6 novembre 2014, 9h00.

Au total, 43 colis ont été reçus.

Observation : RCGT est d'avis que le processus a été respecté et est conforme à la procédure à cet égard.

2.2 Ouverture des soumissions

Le 6 novembre 2014, les soumissions scellées ont été transportées de la salle à accès restreint au lieu d'ouverture des soumissions, soit le salon 20-GH dans les bureaux de RCGT. La séance d'ouverture des soumissions a été effectuée, en public, à la date et à l'heure prévues dans le document d'appel d'offres, par les représentants d'Hydro-Québec Distribution, en présence du représentant officiel et d'un auditoire de 17 personnes. La séance d'ouverture publique a duré environ une heure.

Une procédure détaillée a été suivie, incluant la lecture à haute voix du nom du projet, du nom du soumissionnaire, du nom de la société-mère du soumissionnaire, du nom du ou des constituant(s) du milieu local, la localisation du parc éolien (municipalité(s) locales(s), MRC et région administrative), les quantités contractuelles en MW (puissance contractuelle offerte dans l'offre principale) et finalement, la disponibilité, soit la/les date(s) offerte(s) pour le début des livraisons dans l'offre principale.

Aucune soumission n'a fait l'objet d'un rejet automatique à l'ouverture, en lien avec le point #1 de l'article 3.17 du document d'appel d'offres, soit une soumission reçue après la date et l'heure limites du 5 novembre 2014, 16h00.

Une fois l'ouverture des soumissions terminée, les boîtes ont été scellées et transportées au bureau d'Hydro-Québec Distribution sous la supervision du représentant officiel et de représentants d'Hydro-Québec Distribution, avec l'aide des agents de Sécurité industrielle d'Hydro-Québec.

Avant le début de l'évaluation des soumissions, l'activité d'identification des documents papier et supports électroniques des soumissions a été réalisée. Le représentant officiel a été témoin que l'original de chaque soumission a été entreposé dans une voûte sous clé chez HQD. Les supports électroniques ont été distribués aux personnes désignées comme indiqué dans le Guide d'évaluation des soumissions, au chapitre 4.

À noter que le **Guide d'évaluation des soumissions** pour l'appel d'offres A/O 2013-01 Éolien 450MW a été transmis par HQD, sous pli confidentiel, au représentant officiel le 4 novembre 2014, en version papier (par messenger) et en version électronique. Le Guide a aussi été transmis, par messenger, sous pli confidentiel, le 4 novembre 2014 à la Régie de l'énergie. La Régie a confirmé, le 5 novembre 2014, par lettre transmise électroniquement, la réception du Guide.

Cinquante-quatre(54) soumissions de douze (12) soumissionnaires différents ont été reçues pour une puissance offerte de 6527,5 MW. Toutes les soumissions étaient accompagnées d'un chèque de 11 000 \$ servant à couvrir les frais d'analyse et trois(3) soumissionnaires ont fourni un chèque additionnel de 17 500 \$ afin de couvrir les frais de l'étude de crédit.

Un inventaire des soumissions acceptées à l'ouverture, incluant les principaux paramètres de chacune des soumissions a été diffusé, en français et en anglais, sur le site Internet d'Hydro-Québec en fin de journée le 6 novembre, soit le jour même de l'ouverture.

Observation : RCGT est d'avis que l'ouverture publique et l'inventaire des soumissions reçues sont conformes à la procédure à cet égard.

Conclusion

En conclusion, pour l'Étape 2 du suivi de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité, nous sommes d'avis que le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution pour la réception et l'ouverture des soumissions sont équitables. Le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution sont conformes et respectent les principes de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité conformément aux prescriptions de la *Loi sur la régie de l'énergie*.

3. ÉTAPE 3 : La sélection des soumissions

3.1 Processus de sélection

Hydro-Québec Distribution a préparé un guide d'évaluation des soumissions comportant notamment les critères d'évaluation, les règles de communication et les différents formulaires d'évaluation. Ce guide a été préparé avant le dépôt des soumissions et une copie en a été remise au représentant officiel le 4 novembre 2014. Dans le cadre du processus de sélection des soumissions, le rôle de RCGT était de s'assurer que la procédure était appliquée telle qu'elle est définie dans le document d'appel d'offres et dans le guide d'évaluation des soumissions. La partie technique de l'évaluation des soumissions a été validée par un expert externe indépendant.

Dans un premier temps, une équipe d'Hydro-Québec Distribution a analysé le contenu des cinquante-quatre (54) soumissions reçues et a procédé à la validation de la présence de défauts entraînant le rejet automatique des soumissions. À l'issue de cette analyse, 7 soumissions, d'un même soumissionnaire, ont dû être rejetées pour non-conformité. Le soumissionnaire a été avisé, par lettre officielle, transmise par le représentant officiel, du rejet de chaque soumission.

La procédure de sélection des soumissions comportait trois(3) étapes conformément à la procédure d'appel d'offres et d'octroi.

Aucune soumission n'a été rejetée parce que jugée frivole.

3.1.1 *Étape 1 : exigences minimales*

Le Comité d'évaluation, composé de représentants d'Hydro-Québec, de l'expert externe indépendant et du représentant officiel, s'est réuni le 21 novembre 2014 pour conclure l'Étape #1. Les 11 critères d'exigences minimales ont été respectés. Au total vingt-quatre (24) soumissions ont été rejetées à l'Étape #1, représentant 108 offres-année.

Vingt-trois (23) soumissions restantes, représentant 48 offres/année, ont passé à l'Étape #2.

Les activités réalisées dans le cadre de la première étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

3.1.2 *Étape 2 : Classement des soumissions*

Le Comité d'évaluation s'est réuni le 8 décembre 2014, rencontre suspendue et reprise le 12 décembre 2014 pour conclure l'Étape #2. Les 7 critères d'évaluation ont été respectés pour établir le classement des soumissions.

Au niveau du classement des soumissions, compte tenu du faible écart de pointage entre la première et la dernière offre-année, le Comité de sélection a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'établir un seuil de passage pour l'Étape #3. Les vingt-trois (23) soumissions, représentant 48 offres/année, ont donc passé à l'Étape #3.

Les activités réalisées dans le cadre de la deuxième étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

3.1.3 Étape 3 : Simulation de combinaison de soumissions

Le Comité d'évaluation s'est réuni le 15 décembre 2014 pour conclure l'Étape #3. Les 3 critères d'évaluation ont été respectés pour établir la sélection des combinaisons gagnantes ainsi que les combinaisons de relève.

La combinaison 1, qui comporte trois(3) soumissions pour un total de 446,4 MW, est la combinaison retenue par le Comité de sélection, puisqu'elle représente celle dont le coût total, incluant le coût de transport, est le plus bas.

Les activités réalisées dans le cadre de la troisième étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

Observation : Durant le processus d'évaluation des soumissions, au total, quatre (4) rencontres du Comité d'évaluation ont eu lieu. Dans le cadre de ces rencontres, un ordre du jour a été communiqué aux participants avant la rencontre, un rapport synthèse de l'avancement de l'évaluation a été présenté aux participants durant les rencontres et un compte rendu des rencontres a été préparé par Hydro-Québec Distribution pour chaque d'elle.

3.2 Rencontres / demandes de renseignement aux soumissionnaires

Aucun soumissionnaire n'a été rencontré dans le cadre du processus de sélection.

Aucune conférence téléphonique n'a été tenue dans le cadre du processus de sélection.

Au total, vingt-cinq (25) demandes de renseignements ont été adressées aux soumissionnaires, auxquelles ils ont répondu dans les délais prescrits. Les demandes de renseignements et les réponses obtenues ont été acheminées, par l'intermédiaire de RCGT, aux soumissionnaires et à Hydro-Québec Distribution. Le délai accordé par Hydro-Québec Distribution pour répondre aux demandes de renseignements a été adéquat.

Observation : RCGT est d'avis que tous les soumissionnaires ont été traités sur un pied d'égalité tout au long du processus de sélection et les informations échangées entre Hydro-Québec Distribution et les soumissionnaires ont été traitées de façon confidentielle

3.3 Liste des soumissions retenues

Trois (3) soumissions ont été retenues, totalisant 446,4 MW et trois (3) soumissions de relève ont été identifiées.

3.3.1 Annonce des soumissions retenues

Un plan de communication, préparé par Hydro-Québec Distribution, a été communiqué à RCGT le 9 décembre 2014 et mis à jour par Hydro-Québec Distribution le 15 décembre 2014 en fin de journée.

Le 16 décembre 2014 :

- Trois (3) conférences téléphoniques distinctes ont eu lieu pour l'annonce aux soumissionnaires gagnants. Un avis d'acceptation a été transmis après chaque conférence téléphonique par RCGT. Cet avis incluait, entre autres, un engagement de confidentialité jusqu'à l'annonce publique, par communiqué de presse, d'Hydro-Québec Distribution des résultats de l'appel d'offres.
- Deux (2) conférences téléphoniques distinctes ont eu lieu pour l'annonce aux soumissionnaires en relève. Un avis d'acceptation de relève a été transmis après chaque conférence téléphonique par RCGT. Cet avis incluait, entre autres, un engagement de confidentialité jusqu'à l'annonce publique, par communiqué de presse, d'Hydro-Québec Distribution des résultats de l'appel d'offres.
- Treize (13) avis de refus distincts ont été transmis par courriel, par RCGT.
- Un communiqué de presse a été publié sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution, qui annonçait les soumissions gagnantes de l'appel d'offres et notamment, les dates de livraisons, la puissance et la localisation des parcs éoliens.
- RCGT a transmis un courriel aux soumissionnaires ayant déposé une soumission les avisant de l'annonce sur le site Internet d'Hydro-Québec. Les manufacturiers ont également été avisés de l'annonce, par courriel.

Le 17 décembre 2014 :

- Tous les avis d'acceptation et de relève ont été contresignés et retournés à Hydro-Québec Distribution, par l'intermédiaire de RCGT, en respectant les délais accordés. L'avis contenait la date d'échéance pour la conclusion du contrat, la liste des exigences préalablement déterminées et le délai pour contresigner l'avis.

Conclusion

En conclusion, pour l'Étape #3 du suivi de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité, nous sommes d'avis que le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution pour l'évaluation et la sélection des soumissions sont équitables.

Le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution sont conformes et respectent les principes de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité conformément aux prescriptions de la *Loi sur la régie de l'énergie*.

4. ÉTAPE 4 : Préparation des contrats

Dans le cadre de cette étape, Raymond Chabot Grant Thornton n'avait pas à se prononcer sur la conformité des contrats à signer par rapport au contrat-type inclus dans le document d'appel d'offres.

Tel qu'indiqué à la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour l'achat d'électricité, au cours de la période de préparation des contrats, le Distributeur peut échanger et rencontrer les soumissionnaires retenus, en présence ou non du représentant officiel. Cette étape vise à compléter les clauses normatives du contrat et à préciser, en termes contractuels, les différentes composantes du produit offert dans la soumission, notamment les conditions de livraison, les annexes techniques, etc.

Il a été convenu, entre HQD et le RCGT, que ces échanges avec les trois (3) soumissionnaires retenus soit : Développement EDF EN Canada inc., projet « Parc éolien Nicolas-Riou »; Invenergy Wind Canada Development ULC, projet « Roncevaux » et Système Énergie renouvelable Canada inc., projet « Parc éolien Mont Sainte-Marguerite », n'avaient pas à être réalisées en présence du représentant officiel. Les discussions avec les soumissionnaires retenus et le Distributeur devaient conduire à la signature des contrats, au plus tard le 30 janvier 2015.

Le 28 janvier 2015, le Distributeur a émis des lettres, adressées à chaque soumissionnaire retenu, acceptant de reporter la signature du Contrat au plus tard le 13 février 2015, soit pour des raisons liées à des délais impartis à la préparation du contrat ou en lien avec l'émission de lettres de crédit.

Les lettres ont été transmises par le représentant officiel aux soumissionnaires retenus. Les conditions énoncées dans les lettres étaient les mêmes pour tous et ont été acceptées par les soumissionnaires. Le Représentant a reçu les réponses écrites dans le délai prescrit, soit le 29 janvier 2015 à 16h.

Observation : Les activités réalisées dans le cadre de la quatrième étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

Conclusion

En conclusion, pour l'Étape 4 du suivi de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité, nous sommes d'avis que le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution pour la préparation des contrats sont adéquats. À notre connaissance, tous les soumissionnaires ont été traités sur un pied d'égalité tout au long du processus de préparation des contrats et les informations échangées entre HQD et les soumissionnaires ont été traitées de façon confidentielle.

Le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution sont conformes et respectent les principes de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité conformément aux prescriptions de la *Loi sur la régie de l'énergie*.

5. ÉTAPE 5 : Signature des contrats

Les contrats d'approvisionnement en électricité suivants ont été signés :

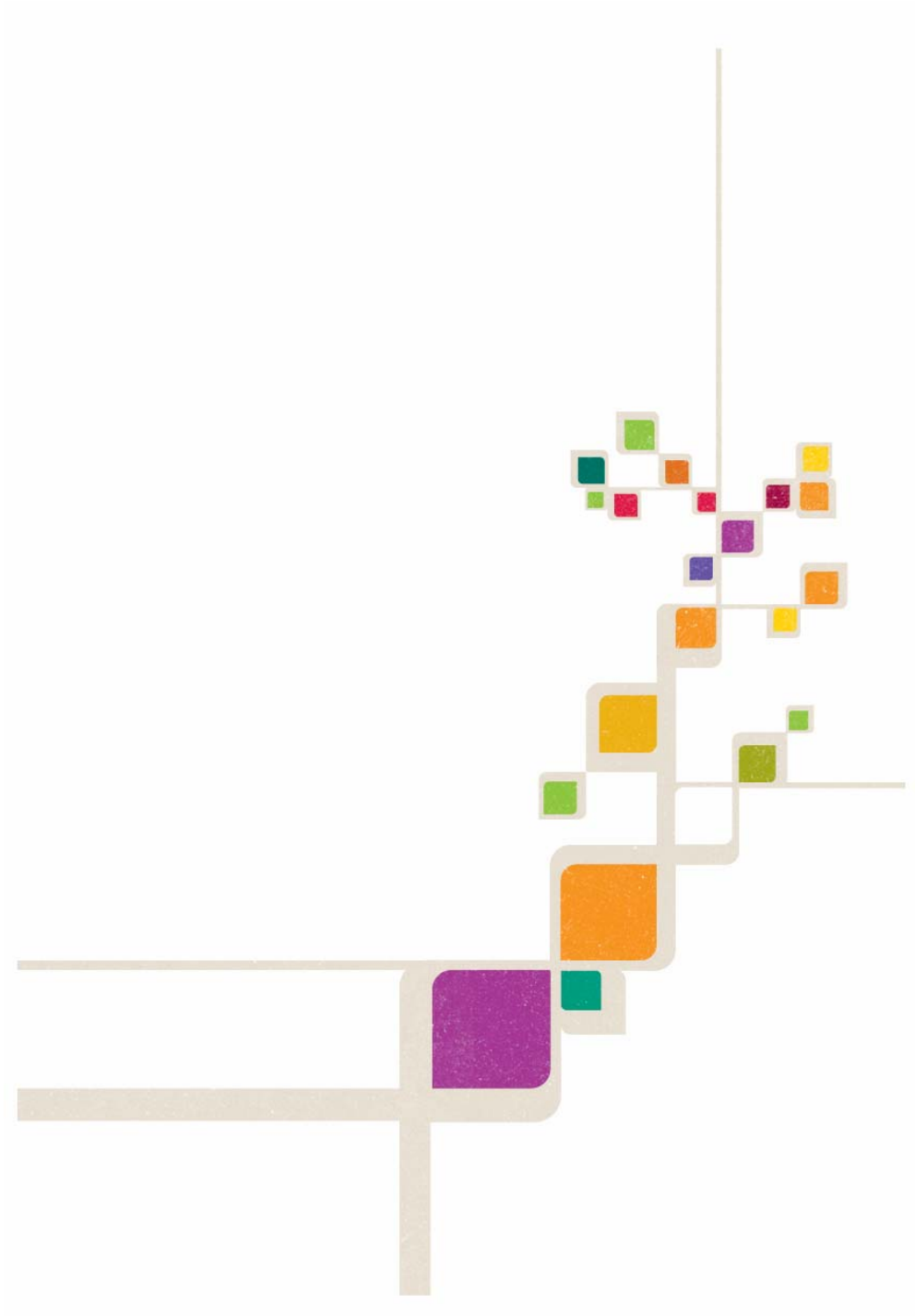
- 6 février 2015 :
 - *Projet* : Parc éolien Mont Sainte-Marguerite
Promoteur : Système Énergie renouvelable Canada inc., en partenariat avec Pattern Renewable Holdings Canada ULC.
Fournisseur : Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.
Manufacturier : Siemens Canada Limited.
Région administrative : Chaudière-Apalaches
Puissance installée (MW) : 147,2
Année de livraison : 1 décembre 2017

- 13 février 2015 :
 - *Projet* : Roncevaux
Promoteur : Invenergy Wind Canada Development ULC.
Fournisseur : Énergie éolienne Roncevaux S.E.C.
Manufacturier : General Electric Canada
Région administrative : Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
Puissance installée (MW) : 74,8
Année de livraison : 1 décembre 2016

- 13 février 2015 :
 - *Projet* : Parc éolien Nicolas-Riou
Promoteur : Développement EDF EN Canada Inc.
Fournisseur : Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.
Manufacturier : Vestas-Canadian Wind Technology, Inc.
Région administrative : Bas St-Laurent
Puissance installée (MW) : 224,4
Année de livraison : 1 décembre 2017

Conclusion

À notre connaissance, tous les soumissionnaires ont été traités sur un pied d'égalité tout au long du processus menant à la signature des contrats et les informations échangées entre HQD et les soumissionnaires ont été traitées de façon confidentielle.



 Raymond Chabot
Grant Thornton
L'instinct de la croissance™